

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.023

Séance du **VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 19 mars 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

4 pouvoirs :

Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Olivier ALPSTEG à Véronique FENEUL

3 absents :

Mme PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Lieudit « Les Places » : vente des parcelles communales C 1016, C 1018, C 1019, C 1021, C 1023, C 1030, C 1035, C 1036, C1038 et C 1041 à la SAS LOVIMM et la SAS CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section C 1016 (235m²), C 1018 (421 m²), C 1019 (820 m²), C 1021 (844 m²), C 1023 (921 m²), C 1030 (586 m²), C 1035 (1002 m²), C 1036 (1079 m²), C 1038 (173 m²) et C 1041 (39 m²), soit une emprise totale de 6 120 m², située au lieudit « Les Places ».

En 2020, dans la continuité de sa réflexion sur la dynamisation du centre-bourg, la Municipalité avait identifié plusieurs périmètres dont un destiné à du commerce et de l'habitat, correspondant à l'emprise précitée de 6 120 m².

Puis en 2021, ce même îlot foncier a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt, portant sur son aménagement futur, avec pour objectif le développement d'une offre commerciale et de services de proximité en lien avec les commerces existants. Les SAS CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER et SAS LOVIMM ont été retenues afin de réaliser l'opération.

Il convient donc maintenant de mettre en œuvre la destination de cet îlot foncier, en soumettant sa vente à l'approbation du Conseil municipal pour un montant de 2 600 000€ HT.

N° 2024.023

L'avis du Domaine en date du 3 mars 2023 a été prorogé le 19 février 2024 pour une durée d'une année. Cet avis fait état d'une valeur vénale d'un montant de 2 634 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente des parcelles C 1016, C 1018, C 1019, C 1021, C 1023, C 1030, C 1035, C 1036, C 1038 et C 1041, à la SAS LOVIMM et la SAS CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER pour un montant de 2 600 000 € HT ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 25 mars 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE




Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/03/2024




La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.